



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

C.C.A.S.
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre :
Abstentions

Date Convocation : 21/03/2024
Délibéré par le Conseil d'Administration
A Cubzac les Ponts, le 04/04/2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le - 8 AVR, 2024

ID : 033-263301418-20240404-2024_003-DE

Délibération n° 2024-003

Jeudi 04 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, Président, dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Jean-Roger THUILLIAS - Liliane DEVEZY - Elisabeth JOURDE - Monique MARBACH - Evelyne PÉRES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Cyril CHERIGNY procuration à Alain TABONE
Nathalie TRIGANT procuration à Maribel SOARES

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY - Nathalie TRIGANT – Frédéric BERNADET - Michel BARSE - Dominique HARMAND

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Maribel SOARES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissement publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu l'ensemble des étapes budgétaires du budget du Centre Communale d'Action sociale pour l'exercice budgétaire 2023,

Vu le compte administratif de l'exercice budgétaire 2023, présenté par le Président,

Vu le compte de Gestion 2023 transmis par le Comptable public,

Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2023 sont identiques,

Le Conseil d'administration, après avoir désigné un Président ad hoc, Madame Monique MARBACH, Monsieur Alain TABONE,

L'exercice budgétaire 2023 peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT EXERCICE REPORTE (A)	967,45 €	
DEPENSES DE L'EXERCICE (B)	7 257,19 €	
RECETTES DE L'EXERCICE (C)	8 445,87 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE (C-B)	1 188,68 €	
RESULTAT CUMULÉ A AFFECTER (A + RESULTAT DE L'EXERCICE)	EXCEDENT 2 156,13 €	
	DEFICIT	

Le Président entendu,

Ce dernier sortant de la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, pour la comptabilité du CCAS de la Commune de Cubzac-les-Ponts, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des reports,
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Président,

Alain TABONE